

INSCRIPTION / REINSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE 2025-2026

Les dossiers pour la cantine scolaire 2025-2026 sont disponibles à l'accueil de la mairie d'Elné ainsi que sur le site de la ville : <https://ville-elné.fr/fr/> onglet « ELNÉ VIVRE ENSEMBLE », choix « Enfance et périscolaire ».

Un dossier complet comprend :

- ➔ Original de la fiche d'inscription complétée et signée (une fiche par enfant)
- ➔ Original de la dernière page du règlement intérieur, complétée et signée, à détacher (une page par foyer)
- ➔ Votre dernière attestation de quotient familial émise par la CAF, ou à défaut, avis d'imposition 2025 (sur les revenus de 2024 de votre foyer) pour calcul du quotient familial

Le dossier se dépose à la mairie en version « papier » du 23 juin au 11 juillet 2025 inclus, avec paiement obligatoire sur place au moment du dépôt du dossier, ainsi que d'être à jour des paiements des repas de l'année scolaire précédente. Merci de respecter les horaires notés ci-après.

Du 23 juin au 4 juillet inclus	<u>Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 15h30</u>
Du 7 juillet au 11 juillet inclus	<u>Du lundi au vendredi uniquement les matins de 9h à 11h30</u>

Si vous souhaitez régler les frais de cantine scolaire par prélèvement :

- ➔ Autorisation de prélèvement SEPA complétée et signée, accompagnée du RIB.

Pour les familles qui étaient déjà en prélèvement précédemment, le dossier de réinscription complété et signé, se dépose à l'accueil de la Mairie ou dans la boîte à lettres de la Mairie rue du Marché, du 23 juin au 11 juillet 2025 inclus également. Sans changement au niveau de vos références bancaires, merci de ne pas fournir d'autorisation de prélèvement ni de RIB, car ces informations sont déjà renseignées.

Toute inscription sera effective qu'après dépôt du dossier complet et paiement des repas de cantine (chèque, espèces, ou carte bancaire sauf pour les familles en prélèvement) et que les paiements des repas de l'année scolaire précédente soient régularisés.

Faute d'accomplir cette démarche d'inscription dans les délais, votre enfant ne sera pas admis à la cantine.

Les dates des permanences sont à respecter, ceci pour une bonne organisation du service en cantine ainsi que pour la bonne préparation de la commande des repas pour la rentrée de septembre 2025.

Attention ! En cas de dossier incomplet, celui-ci vous sera rendu et l'inscription de votre enfant ne sera pas effectuée.

N.B. : si changement dans les réservations (jours de cantine annulés, déplacés, rajoutés, ...), merci d'en avvertir au plus vite le service des Affaires Scolaires par écrit ou par mail à

affairesscolaires@ville-elné.com

En vous remerciant de votre compréhension. Le service des Affaires Scolaires 04 68 37 38 34